



DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE  
SAISON 2025-2026



**BON A SAVOIR N°1**

La situation des clubs est analysée 3 fois dans la Saison par la CDSA

31 AOUT

28 FEVRIER

15 JUIN

Liste des clubs susceptibles d'être en infraction pour la saison en cours

1<sup>ère</sup> situation des clubs en infraction (Manque d'arbitres)

2<sup>ème</sup> situation des clubs en infraction (Nb de matchs manquants/arbitre)

Date limite d'information aux clubs

30 SEPTEMBRE

31 MARS

30 JUIN

C'est cette situation qui conditionne la saison suivante